Nations Unies A/61/158

Assemblée générale

Distr. générale
17 juillet 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Point 115 de l'ordre du jour provisoire*
Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 56/270, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les ans des progrès de la construction de nouveaux bureaux à usage de locaux à la Commission économique pour l'Afrique.

On trouvera dans le présent rapport les informations demandées, ainsi qu'une mise à jour des mesures prises en vue de l'exécution du projet depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général (A/60/532).

* A/61/150.

06-43364 (F) 310706 010806

I. Introduction

1. Par sa résolution 56/270, l'Assemblée générale a approuvé la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux, d'une superficie totale d'environ 6 770 mètres carrés, au siège de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba, ainsi que l'affectation d'un montant de 7 711 800 dollars à cet effet, par imputation sur le solde disponible du compte des travaux de construction en cours.

2. Par la suite, à la section VII de sa résolution 60/248, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Secrétaire général et fait siennes les recommandations connexes faites par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (A/60/7/Add.21) concernant l'extension du projet pour y inclure la construction simultanée de deux étages supplémentaires à réaliser en même temps que les quatre niveaux approuvés initialement. La superficie totale des nouveaux espaces de bureau serait de 9 550 mètres carrés, le coût estimatif total du projet s'élevant à 11 383 300 dollars.

3. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/270, un rapport d'exécution doit lui être soumis chaque année. Le présent rapport rend compte de l'état d'avancement du projet depuis la publication des précédents rapports annuels du Secrétaire général (A/59/444 et A/60/532).

II. État d'avancement de l'attribution d'un terrain supplémentaire par le pays hôte

4. Dans son précédent rapport, le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale que le titre de propriété et l'additif à l'accord de siège correspondant à l'attribution d'un terrain supplémentaire à la CEA par le Gouvernement éthiopien avaient été remis au Bureau des affaires juridiques. Le titre de propriété est à présent signé, de sorte que la CEA est entrée en possession du terrain.

5. En ce qui concerne l'additif, le document a reçu l'agrément du Bureau des affaires juridiques et a été soumis au gouvernement du pays hôte pour approbation. La question devrait être réglée dans un proche avenir, dès que le gouvernement du pays hôte aura donné son accord concernant le libellé du texte.

6. Dans le même temps, des mesures ont été prises pour assurer la coordination avec les autorités locales en ce qui concerne le tracé et la construction en temps voulu d'une nouvelle voie d'accès publique destinée à remplacer celle qui traverse actuellement le terrain supplémentaire attribué. Il est entendu que la municipalité d'Addis-Abeba a été invitée à financer la construction de la nouvelle voie d'accès.

III. État d'avancement du projet

7. Le tableau 1 ci-dessous présente schématiquement le calendrier révisé du projet. Suite à l'approbation par l'Assemblée générale de l'extension du projet pour y inclure la construction de deux étages supplémentaires à réaliser en même temps que les quatre niveaux approuvés initialement, il a fallu réviser les documents relatifs à la construction. Un avenant au contrat de l'architecte a été signé en conséquence en juillet 2006.

Tableau 1
Calendrier révisé du projet

Construction de locaux à usage de bureaux supplémentaires à la Commission économique pour l'Afrique

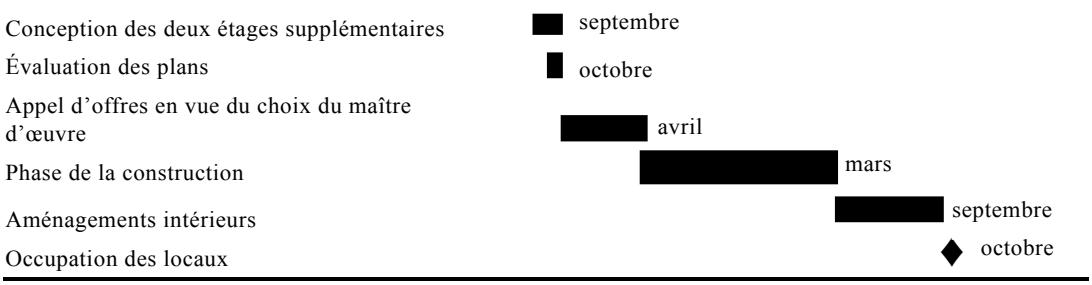

8. On compte que l'architecte aura achevé l'établissement des plans définitifs dans le courant du deuxième semestre de 2006. Si ces plans sont jugés satisfaisants, un appel d'offres international devrait être lancé vers la fin de 2006 en vue de sélectionner l'entreprise qui sera désignée comme maître d'œuvre.

9. Entre-temps, le Service des achats a lancé un appel aux entrepreneurs susceptibles d'être intéressés sous la forme d'une demande de manifestation d'intérêt, à laquelle plusieurs entreprises locales et internationales ont répondu. La présélection des entreprises admises à participer au futur appel d'offres est à présent achevée.

10. Parallèlement à la mise au point des plans définitifs, la CEA procède au recrutement d'un nouveau coordonnateur du projet qui sera chargé de diriger la phase de construction du projet. On prévoit que le coordonnateur sera recruté à temps pour l'évaluation des propositions relatives à la construction.

IV. Coût estimatif du projet

11. Le coût estimatif total du projet, s'établissant à 11 383 300 dollars, qui a été approuvé par l'Assemblée générale à la section VII de sa résolution 60/248, demeure inchangé. Le tableau 2 donne le détail de la ventilation des dépenses.

Tableau 2
Ventilation des dépenses
(Dollars des États-Unis)

	Montants estimatifs[a] approuvés en 2005[b]
Coûts de construction	7 488 600
Conception et services de consultants	774 700
Travaux de chantier, protection contre l'incendie, réseau local/grand réseau (LAN/WAN), éclairage, sécurité, système audio	1 153 300
Postes de travail et mobilier	262 800

	Montants estimatifs[a] *approuvés en 2005*[b]
Coordination du projet	610 200
Imprévus	1 093 700
Total	**11 383 300**

[a] Y compris une provision estimative pour imprévus, inflation et fluctuations monétaires.
[b] Par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/248.

V. Conclusions et recommandations

12. **Le terrain supplémentaire ayant été attribué par le pays hôte, des mesures ont été prises en vue d'assurer la coordination avec son gouvernement aux fins d'établir en conséquence le texte définitif de l'additif à l'accord de siège**.

13. **Pendant la période à l'examen, le calendrier du projet a été révisé suite à l'extension du projet initial pour y inclure la construction de deux étages supplémentaires à réaliser en même temps que les travaux approuvés au départ**.

14. Les plans définitifs sont en cours d'établissement. On compte que la sélection d'un maître d'œuvre sera achevée au début du premier semestre de 2007 et que les travaux de construction débuteront aussitôt après.

15. **L'Assemblée générale souhaitera peut-être prendre acte du présent rapport**.